

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 1

Date de convocation : 08 juin 2026

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Lise BONIFAZZI ; Mme Anne-France COLNAT ; M. Geoffrey FOURNY ; Mme Annabelle GAUDINOT ; Mme Justine KREMER ; M. Pierre MAGRA ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Catherine LÉCUYER ; M. Patrice PIOVAN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Philippe FAVRE-MONNET a donné procuration à Mme Annabelle GAUDINOT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 13 avril 2026.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 5.7-027/2026 : NOMINATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS AUX ORGANES DE GOUVERNANCE DE RIVES DE MOSELLE DÉVELOPPEMENT

Madame Le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société publique locale Rives de Moselle développement au capital de 365 876 € mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société Rives de Moselle Développement.

VU les dispositions de l'articles L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE :**

- **DE DÉSIGNER** Madame Nathalie ROUSSEAU pour représenter la Collectivité au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société publique locale Rives de Moselle Développement et Madame Enza BAROTTE en qualité de suppléant ;
- **DE DÉSIGNER** Madame Nathalie ROUSSEAU pour représenter la Collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de la société publique locale Rives de Moselle Développement ;

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20260615-2026DEL027-DE
Reçu le 17/06/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

- **D'AUTORISER** le représentant de la Collectivité à accepter toutes fonctions liées à son mandat de représentation au sein de Rives de Moselle Développement, notamment celle de Président de l'Assemblée Spéciale ou de représentant de ladite Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'administration ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à votre représentant pour exécuter cette délibération.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 16 juin 2026
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

